



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 2 août 2018

Communiqué de Presse

Etiage 2018 : baisse des débits des cours d'eau et renforcement des mesures de restrictions des usages

Les milieux aquatiques ont bénéficié des précipitations de juin et de début juillet et la situation hydrologique des grands axes du département reste plutôt favorable.

Toutefois, la plupart des cours d'eau du département a aujourd'hui retrouvé une tendance de baisse des débits, accentuée par les fortes chaleurs que nous avons connues ces derniers jours et qui devraient se poursuivre.

Les petits cours d'eau sont les plus impactés par cette situation et ont franchi au cours des sept derniers jours de nouveaux seuils de restriction.

Cette situation a conduit Madame la Préfète de la Dordogne à renforcer les mesures de limitation des usages de l'eau, applicables à compter du vendredi 3 août 2018 à 8h00:

- le Bandiat, la Belle, le Cern, la Nauze, la Sauvanie, le Caudeau, la Louyre, la Couze, le Couzeau, la Gardonnette et la partie amont du Dropt ont atteint le **seuil d'alerte**, ou présentent un écoulement faible, qui enclenche l'interdiction de pompage de 1 jour par semaine, (sauf le Bandiat avec 3,5 jours par semaine)
- le Céou aval, le Céou amont, l'Enéa, la Germaine-Lizabel, la Melve et le Tournefeuille ont atteint le **seuil d'alerte renforcée** avec une interdiction de prélèvement de 3,5 jours par semaine.

Le détail des mesures de limitation des usages de l'eau est consultable dans les mairies, à la DDT de la Dordogne, sur le site internet des services de l'Etat (www.dordogne.gouv.fr) et sur le site <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

Le prochain comité de gestion de l'eau aura lieu le mardi 7 août prochain à la préfecture de la Dordogne.

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle
Aurélia PAILLOT - 05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr



@prefecture24



@Prefet24
